

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-2/11

---

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel  
Rapporteur : NOURY Paule

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : PARIGI Jean-François

---

**OBJET :** Convention de servitude de passage relative à la mise en place de fourreaux en sous-sol à conclure avec la Commune de Coubert.

Le présent rapport a pour objet la création d'une servitude de passage relative à la mise en place de fourreaux en sous-sol sur une partie de la parcelle située à Coubert, cadastrée section C n° 215, faisant partie de l'espace naturel sensible "le chemin des roses", au profit de la Commune de Coubert.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération de la Commune de Coubert, en date du 19 octobre 2010, relative à la convention de servitude de passage de fourreaux en sous-sol sur la parcelle cadastrée section C n° 215 à Coubert.

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,


**DECIDE**

Article 1 : d'approuver le projet de convention de servitude de passage, à conclure avec la Commune de Coubert, concernant le passage de deux fourreaux en sous-sol correspondant à une surface d'environ 20 m<sup>2</sup>, sur la parcelle départementale cadastrée à Coubert section C n° 215.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer le projet de convention de servitude au nom du Département, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération, et de faire procéder à son enregistrement à la Conservation des hypothèques compétente.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V' and a distinct 'É'.

Vincent ÉBLÉ